



Le mercredi 8 avril 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 2 avril 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoint au Maire, Mmes Micheline DEPOORTER-COEMAN, Emmanuelle TRENTESAUX, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mme Noémie D'HALLUIN, MM. Christian HERREMAN, Yves PAUL, Mme Valérie ROBIN, M. Jérôme FISMAN, conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Isabelle D'HERBIGNY (à M. Pierre DELZENNE), Mme Laurine DELARGE-DENIS (à Mme Anusha BENOIT, Mme Francine VANCAEYZEELE (à M. Christian HERREMAN), Mme Laura NAESENS (à M. Yves PAUL)

N° 26-2-3

Administration Générale

Constitution d'une commission municipale

Rapport de M. le Maire,

L'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Maire en est le président de droit et lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Il vous est proposé de créer une commission générale composée de l'ensemble des conseillers municipaux qui se réunira à raison d'une ou deux séances avant chaque conseil municipal.

Travaux préparatoires
Commission générale du 31 mars 2026

Vote à l'unanimité

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire



M. Pierre DELZENNE
Adjoint au Maire
Secrétaire de séance